

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° RCA23 210005

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 2 mai 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de verdun (RCA23 210005)

Ce règlement vise à modifier le *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012) afin de réactiver les articles de ce règlement qui avaient précédemment été invalidés par le tribunal afin d'appliquer la réglementation en matière de propreté en sus d'y apporter les modifications suivantes :

- une carte est dorénavant annexée au règlement afin d'illustrer les endroits où des modules d'affichage ont été situés dans le but de sauvegarder la validité constitutionnelle des dispositions;
- une disposition conférant un pouvoir d'ordonnance afin que cette carte puisse être modifiée par l'adoption d'une ordonnance si la localisation de ces modules d'affichage venait à changer au fil du temps..

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verdun, le 10 mai 2023.

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement